

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 04355

Numéro SIREN : 789 595 956

Nom ou dénomination : HYDROGENE DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2024 sous le numéro de dépôt 19711

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	4 186 631	3 769 899	416 732	2 812 276
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	21 798	21 298	500	500
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	582 140	500 000	82 140	84 547
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 009 200		2 009 200	2 009 200
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	207 864	105 696	102 168	86 041
Immobilisations corporelles en cours	15 778 889		15 778 889	1 452 803
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 992 981		2 992 981	1 579 228
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	643 125		643 125	630 732
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 515 184	7 474	3 507 710	4 382 235
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	29 937 813	3 404 367	25 533 446	13 037 562
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	8 932 285		8 932 285	6 519 870
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	8 622 657		8 622 657	7 261 224
Autres créances	13 718 519		13 718 519	7 947 097
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	57 000 831		57 000 831	73 000 000
Disponibilités	5 005 203		5 005 203	13 538 930
Charges constatées d'avance (3)	246 610		246 610	61 486
TOTAL ACTIF CIRCULANT	93 526 106		93 526 106	108 328 608
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	475 185		475 185	101 624
TOTAL GENERAL	123 939 104	3 404 367	119 534 737	121 467 794
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			515 184	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 866 291	2 818 291
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	106 787 933	106 595 933
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	271 706	271 706
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 136 870	1 521 112
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-6 601 370	-384 241
Subventions d'investissement	999 964	314 519
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	105 461 394	111 137 319
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	604 794	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	604 794	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	475 185	101 624
Provisions pour charges	123 894	155 799
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	599 079	257 423
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 027	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	236 142	123 337
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 474 798	3 452 548
Dettes fiscales et sociales	680 130	380 301
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 055 640	507 000
Autres dettes	786 127	936 126
Produits constatés d'avance	4 614 250	4 627 550
TOTAL DETTES	12 850 114	10 026 862
Ecart de conversion passif	19 355	46 190
TOTAL GENERAL	119 534 737	121 467 794
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	12 850 114	10 026 862
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 027	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)		4 372 221	4 372 221	6 382 011
Chiffre d'affaires net		4 372 221	4 372 221	6 382 011
Production stockée			2 480 196	3 775 830
Production immobilisée			342 350	196 292
Subventions d'exploitation			3 500	132 550
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			191 679	4 098
Autres produits			5 338	58 444
Total produits d'exploitation (I)			7 395 283	10 549 224
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			836 944	2 753 218
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			7 254 511	4 559 650
Impôts, taxes et versements assimilés			62 421	33 134
Salaires et traitements			3 242 300	2 024 861
Charges sociales			1 323 407	805 295
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 438 789	979 882
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			1 500 000	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				150 000
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				155 799
Autres charges			46 068	216 341
Total charges d'exploitation (II)			15 704 440	11 678 180
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-8 309 157	-1 128 956
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 972 709	332 928
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			114 542	107 994
Différences positives de change			317 299	196 999
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			2 404 549	637 921
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			471 535	226 614
Intérêts et charges assimilées (4)				4
Différences négatives de change			315 699	4 513
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			787 233	231 131
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 617 316	406 789
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-6 691 841	-722 167

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 378 015	219 733
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1 378 015	219 733
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	17 660	28 012
Sur opérations en capital	1 269 885	36 826
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 287 545	64 838
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	90 471	154 895
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-183 030
Total des produits (I+III+V+VII)	11 177 848	11 406 878
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 779 218	11 791 119
BENEFICE OU PERTE	-6 601 370	-384 241
<i>(a) Y compris :</i>		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	118 145	156 554
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Faits caractéristiques 2023

Faits marquants

Le 24 janvier 2023, la Société a augmenté les ressources allouées à la mise en œuvre du contrat de liquidité à hauteur de 250.000€.

- Partenariats significatifs

En complément des prises de participation stratégiques réalisées en 2023 dans les sociétés Digas, Hynaval, et Falcon Dakhla, la société a notamment signé les partenariats suivants, marque d'une avancée concrète dans les projets concernés :

- Protocoles d'accord avec l'Autorité de développement de la région du Mindanao et le Département philippin de l'Energie d'une part, et avec la National Power Corporation (société nationale d'électricité) en vue d'accélérer le développement des projets HDF aux Philippines ;
- Partenariat avec PT PLN, le 3 décembre 2023, dans la dynamique de développement initiée par le Memorandum of Understanding d'avril 2023, permettant de conduire les études techniques et financières nécessaires au déploiement des projet Renewable® d'HDF en Indonésie.

- Augmentations de capital consécutives à l'exercice de BSPCE

Au cours de l'exercice, 48.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE-2019) ont été exercés donnant lieu à la création de 240.000 actions pour un prix unitaire de 1 euro (soit 0,20 € de nominal et 0,80 € de prime d'émission), soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 48.000 euros et d'un montant total de 240.000 euros.

- Renégociation du contrat NEWGEN

Le 6 octobre 2023, la société a conclu avec son partenaire KGL un avenant au contrat d'acquisition des titres de la société NewGen. En vertu de ces nouvelles dispositions, le prix d'acquisition total des titres, y compris les paiements différés en fonction de l'avancement du projet, est passé de 4,3 MUSD à 3 MUSD.

Parallèlement, à la même date, HDF a signé avec NewGen un contrat d'AMO permettant de rémunérer les prestations d'HDF dans le développement du projet. Ce contrat se compose d'une facturation mensuelle fixe et d'une facturation différée à l'aboutissement du projet.

- Usine de Blanquefort

Le 24 février 2023, la Société a posé officiellement la première pierre de sa future usine de piles à combustibles de forte puissance.

A cette occasion, elle a signé avec Terega Solutions et Hype un protocole d'accord afin de coopérer au développement de la mobilité hydrogène dans la métropole de Bordeaux.

- Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine et ses conséquences avec la Russie n'ont pas d'impact sur les activités de la société HDF et de ses filiales.

Evenements postérieurs à la clôture 2023

Evènements post-clôture

Le 15 mars 2024, le Président a constaté l'attribution définitive de 91.000 actions gratuites initialement attribuées en septembre 2021, donnant lieu à une augmentation de capital de 18.200 €.

A la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 2.884.490,80 euros, divisé en 14.422.454 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune.

Règles et méthodes comptables 2023

Désignation de la société : SA HYDROGENE DE FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 120 844 688 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 6 601 370 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03 avril 2024 par le Conseil d'Administration.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Changement de méthodes comptables

Aucun changement notable de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Principales estimations comptables :

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur :

- L'évaluation des frais de développement du programme "projet innovant" qui figurent en frais de recherche et développement pour une valeur nette de 1,416 K€ et immobilisations en cours pour 582 K€, avant dépréciation (cf ci-dessous).
- Le projet étant partiellement abouti à la fin de l'exercice, une partie a été mise en service, classée en frais de recherche & développement et amortie sur 3 ans (cf. notes sur le bilan actif), et le reste est toujours inscrit en Immobilisations en cours.

Ce projet a reçu une subvention de la part du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine inscrite en subvention d'investissement.

La quote-part reprise au résultat au titre de l'exercice 2023 s'élève à 210 K€.

Le montant des frais de personnel engagés par la Société pour le développement de ce projet en 2023 est inscrit en Production Immobilisée pour 144 K€.

L'avantage technique procuré par ce développement permet d'envisager des perspectives de profitabilités à moyenne échéance.

Les retards constatés dans certains projets ont pour conséquence de réduire le nombre de piles à combustibles susceptibles d'être fabriquées sur la base de la technologie développée dans le cadre du contrat « Ballard ». En conséquence, les actifs incorporels (immobilisés et en-cours) liés à ce contrat ont été dépréciés de 1.500 K€ au 31 décembre 2023.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

Règles et méthodes comptables 2023

Conversion des éléments en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture.

Compte tenu de sa faible exposition, la société n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les pertes latentes sont comptabilisées en écart de conversion actif et font l'objet d'une provision pour risque de change. Les profits latents sont comptabilisés en écart de conversion passif et ne seront reconnus en résultat que lors du paiement de la facture concernée.

Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, le cas échéant, directement sur le montant de la prime d'émission.

Recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement satisfaits :

- 1- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement.
- 2- Intention de la Société d'achever le projet,
- 3- Capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
- 4- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- 5- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- 6- Evaluation fiable des dépenses de développement

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits, le cas échéant, dans les comptes annuels sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée.

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par HDF Energy font l'objet d'une activation à la date de clôture, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus étant remplis (cf ci-avant).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif.

Les principales durées d'amortissement retenues sont indiquées dans la note sur les actifs.

Aucun intérêt d'emprunt n'a fait l'objet d'activation, l'endettement de la société n'étant pas directement rattachable à des actifs de manière distincte.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et brevets. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Les principales durées d'amortissement retenues sont indiquées dans la note sur les actifs.

Règles et méthodes comptables 2023**Amortissements**

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage

*Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou d'apport à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges de l'exercice. Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes fondés sur la rentabilité, les perspectives de développement et le patrimoine détenu.

Dans le cas où leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour la différence

Pertes de valeur des actifs immobilisés

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances détenues sur les entités projet dont HDF est actionnaire à 100% ne seront encaissées que lors de l'entrée d'un investisseur au capital. Le déroulement des projets ne laisse pas apparaître de difficulté de recouvrement particulière à terme.

Règles et méthodes comptables 2023

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires sont présentés en emprunts et dettes financières. Ces postes sont exclusivement libellés en euros.

Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil d'activité, sur le chiffre d'affaires issu de ces développements. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentées en autres fonds propres.

Provision pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation en provision.

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de cette actualisation est significatif. Aucun risque significatif nécessitant provisionnement n'a été identifié par la Direction jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions constituées correspondent à la provision pour risque de change, et à la provision pour charges sociales à venir sur les attributions d'actions gratuites.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société.

Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

Règles et méthodes comptables 2023

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises, dont le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison selon les incoterms prévus au contrat, ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de développement et d'ingénierie est reconnu en fonction de l'avancement sur la durée du contrat.

Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires ainsi que de concours bancaires courants.

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes lorsque le contrat d'attribution est signé et que les dépenses ont été engagées, mais que les subventions n'ont pas encore été encaissées. Des produits constatés d'avance peuvent concerner des subventions d'exploitation, pour lesquelles les dépenses ne sont pas encore engagées. L'affectation est faite sur la base du taux d'avancement de coûts du projet par rapport au budget initial.

Subventions d'investissement

Les subventions sont comptabilisées en produits exceptionnels au prorata de l'amortissement des investissements subventionnés.

Impôts sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charges d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable consécutivement aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	4 186 631			4 186 631
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	106 345	497 593		603 938
Immobilisations incorporelles	4 292 976	497 593		4 790 570
- Terrains	2 009 200			2 009 200
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	33 709			33 709
- Matériel de transport	17 904			17 904
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	96 878	59 373		156 251
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	1 452 803	14 326 086		15 778 889
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 610 495	14 385 458		17 995 953
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 579 228	1 413 753		2 992 981
- Autres titres immobilisés	630 732	12 393		643 125
- Prêts et autres immobilisations financières	4 406 277	132 906	1 024 000	3 515 184
Immobilisations financières	6 616 238	1 559 052	1 024 000	7 151 290
ACTIF IMMOBILISE	14 519 709	16 442 104	1 024 000	29 937 813

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	497 593	14 385 458	1 559 052	16 442 104
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	497 593	14 385 458	1 559 052	16 442 104
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 024 000	1 024 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			1 024 000	1 024 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 374 356	1 395 543		2 769 899
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 298			21 298
Immobilisations incorporelles	1 395 654	1 395 543		2 791 197
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	10 834	5 836		16 669
- Matériel de transport	5 421	5 968		11 389
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 196	31 442		77 638
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	62 451	43 246		105 696
ACTIF IMMOBILISE	1 458 104	1 438 788		2 896 893

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 26 102 970 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 515 184	515 184	3 000 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 622 657	8 622 657	
Autres	13 718 519	13 718 519	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	246 610	246 610	
Total	26 102 970	23 102 970	3 000 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Pdt non encore facturable	146 234
Produits à recevoir	3 951 047
Intérêts courus à recevoir	1 613 105
Total	5 710 386

Les produits à recevoir comprennent les droits conditionnels liés au contrat RSB reconnus à l'avancement au 31 décembre 2023 et qui ne seront facturés et encaissés qu'au closing de l'opération pour 3 951 K€.

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 2 866 290,80 Euro décomposé en 14 331 454 titres d'une valeur nominale de 0,20 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	14 091 454	0,20
Titres émis pendant l'exercice	240 000	0,20
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	14 331 454	0,20

Exercice de 48 000 BSPCE au cours de l'exercice, donnant droit chacun à 5 actions au prix unitaire de 1 €.

L'état des BSPCE 2020 en circulation :

Solde au 31/12/2022 : 164 000

Octrois

Annulations

Exercice (48 000)

Solde au 31/12/2023 : 116 000

La Société a également émis des actions gratuites au bénéfice de certains de ses salariés, sous condition de présence de 2,5 ans (pour les AGA 2021) ou 3 ans (pour les AGA 2022). Chaque action gratuite donne droit à une action de la société.

Mouvements relatifs aux plans d'AGA au cours de l'exercice :

	AGA 2021	AGA 2022
Solde au 31/12/2022 :	98 000	10 000

Octrois

Annulations 7 000

Exercice

Solde au 31/12/2023 : 91 000 10 000

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 15/06/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	-384 241
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-384 241
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-384 241
Total des affectations	-384 241

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	2 818 291		48 000		2 866 291
Primes d'émission	106 595 933		192 000		106 787 933
Réserve légale	271 706				271 706
Réserves générales	1 521 112	-384 241			1 136 870
Résultat de l'exercice	-384 241	384 241		6 601 370	-6 601 370
<i>Dividendes</i>					
Subvention d'investissement	314 519		907 190	221 745	999 964
Total Capitaux Propres	111 137 319		1 147 190	6 823 115	105 461 394

Notes sur le bilan

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	101 624	475 184	101 623		475 185
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	155 799		31 905		123 894
Total	257 423	475 184	133 528		599 079
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			31 905		
Financières		373 561			
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 12 850 114 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 027	3 027		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	227 500	227 500		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 474 798	3 474 798		
Dettes fiscales et sociales	680 130	680 130		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 055 640	3 055 640		
Autres dettes (**)	794 769	794 769		
Produits constatés d'avance	4 614 250	4 614 250		
Total	12 850 114	12 850 114		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	113 750			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	8 642			

Tableau des filiales et participations

Identifiant entité	Filiales et participations	Capital social	Résultats et report à exercer	Parts-part de capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par le Sté	Cautions et avals données par le Sté	C.A.T.T. du dernier exercice plus	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par le Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations											
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)											
AFA	HDF ENERGY SOUTH AFRICA	65 €	(227 163 €)	100,00%	65 €	65 €	804 647,61	n/a	772 186 €	(121 174 €)	0 €
CAU	CAGOJ ENERGIES	1 005 €	(62 838 €)	100,00%	1 005 €	1 005 €	222 347 €	n/a	90 502 €	(60 792 €)	0 €
CEA	CESA	5 000 €	(2 864 €)	99,90%	4 995 €	4 995 €	- €	n/a	0 €	(1 192 €)	0 €
CRT	HDF ENERGY CYPRUS	1 000 €	(555 294 €)	100,00%	1 000 €	1 000 €	13 687 €	n/a	0 €	(417 115 €)	0 €
DEU	HDF ENERGY DEUTSCHLAND	25 000 €	0 €	100,00%	25 000 €	25 000 €	3 500 €	n/a	0 €	(6 409 €)	0 €
ELC	ENERGIA LOS CABOS	38 €	(133 293 €)	100,00%	38 €	38 €	657 592,23	n/a	0 €	(175 078 €)	0 €
ESP	HDF ENERGY ESPANA	3 000 €	0 €	100,00%	3 000 €	3 000 €	- €	n/a	0 €	(617 €)	0 €
HDA	HDF ENERGY AUSTRALIA	66 €	(116 292 €)	100,00%	66 €	66 €	765 110 €	n/a	889 819 €	(29 512 €)	0 €
HDC	HDF ENERGY CARIBBEAN	505 €	(94 769 €)	100,00%	505 €	505 €	960 834 €	n/a	839 856 €	120 437 €	0 €
HDI	HDF ENERGY Inc.	0 €	(10 524 €)	100,00%	0 €	0 €	18 541 €	n/a	0 €	(12 602 €)	0 €
HDV	HDF INVEST	1 000 €	(210 €)	100,00%	1 000 €	1 000 €	7 000 €	n/a	0 €	(898 €)	0 €
HJD	HYDROGEN POWER (FUJ)	50 €	(5 247 €)	100,00%	50 €	50 €	37 000 €	n/a	11 407 €	(7 545 €)	0 €
HTT	HDF ENERGY TRINIDAD AND TOBAGO	941 €	(22 220 €)	100,00%	941 €	941 €	905 €	n/a	198 730 €	(5 885 €)	0 €
IND	HDF ENERGY INDONESIA	617 283 €	(26 326 €)	99,60%	607 000 €	607 000 €	112 179 €	n/a	87 €	(334 402 €)	0 €
KYN	HDF ENERGY KENYA	1 €	1 003 €	100,00%	1 €	1 €	10 553 €	n/a	0 €	(12 565 €)	0 €
LAT	HDF LATAM	41 €	(61 033 €)	100,00%	41 €	41 €	242 417 €	n/a	582 180 €	(198 973 €)	0 €
MAR	HYDROGENE DU MAROC	1 848 €	3 €	100,00%	1 848 €	1 848 €	- €	n/a	0 €	0 €	0 €
MPU	MPUMALANGA RENEWSTABLE	- €	16 €	100,00%	- €	- €	150 000 €	n/a	0 €	(3 988 €)	0 €
MISR	MIDDLE SABI RENEWSTABLE	1 €	(7 €)	100,00%	1 €	1 €	- €	n/a	0 €	0 €	0 €
NAM	HDF ENERGY NAMIBIA	5 €	(10 689 €)	100,00%	5 €	5 €	205 642 €	n/a	136 046 €	(21 116 €)	0 €
NWG	NEWGEN ENERGY	6 820 €	(8 445 €)	70,00%	368 290 €	368 290 €	488 863 €	n/a	0 €	(21 265 €)	0 €
PHI	HDF ENERGY PHILIPPINES	196 117 €	(32 784 €)	99,99%	196 117 €	196 117 €	- €	n/a	140 611 €	(2 205 €)	0 €
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)											
CEG	CEOG	250 000 €	1 000 €	10,00%	25 000 €	25 000 €	302 040 €	n/a	32 000 €	(3 093 000 €)	0 €
HYN	HYNAVAL	3 028 €	(126 €)	49,50%	713 325 €	713 325 €	- €	n/a	0 €	(63 313 €)	0 €
RSB	RENEWSTABLE BARBADOS	760 529 €	(51 204 €)	49,00%	373 109 €	373 109 €	1 396 005 €	n/a	0 €	(51 776 €)	0 €

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers**Résultat financier**

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 972 709	332 928
Reprises sur provisions et transferts de charge	114 542	107 994
Différences positives de change	317 299	196 999
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 404 549	637 921
Dotations financières aux amortissements et provisions	471 535	226 614
Intérêts et charges assimilées		4
Différences négatives de change	315 699	4 513
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	787 233	231 131
Résultat financier	1 617 316	406 789

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel****Opérations de l'exercice**

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	13 160	
Dons, libéralités	4 500	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 269 885	
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 156 270
Subventions d'investissement virées au résultat		221 745
TOTAL	1 287 545	1 378 015

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 44 personnes.

	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadre	41	
Mandataire	2	
Etam	1	
Total	44	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 173 155 Euro

- Part des engagements qui ont été contractés au profit de dirigeants : 75 563 Euro

Les hypothèses de calcul retenues dans le cadre de cette clôture sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : au plus tôt (60 à 67 ans)
- Taux de progression des salaires : 3%
- Taux d'actualisation : 3,2%
- Taux de charges sociales patronales :
 - o Cadre : 44%
 - o Dirigeant : 40%
 - o Non cadre : 37%
 - o Apprenti : 8%
- Taux annuel de départs :
 - o Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
 - o Mise à la retraite par l'employeur : 0 %

Engagements hors bilan**Engagements hors bilan donnés**

	31/12/2023
Engagements de financement	5 960
Granties données	5 960
Actifs données en garantie (1)	3 000

Engagements d'exploitation

Engagements données	5 960
---------------------	-------

(1) Dépôt à terme de 3.000 K€ nantis (dans le cadre de la garantie d'engagement de souscription de fonds propres pour le projet CEOG qui aura lieu à l'issue de la phase de construction de la centrale CEOG, pour un montant total de 3.900 K€)

Autres informations**Engagements hors bilan reçus**

Dans le cadre de la prise de participation dans Falcon Capital Dakhia réalisée le 31 octobre 2023 à hauteur de 5% du capital, HDF dispose d'une option de souscription de 5% complémentaires pour 300 K€ à échéance mai 2024.

Passifs éventuels

Suite à la prise de participation dans la société NewGen, le prix d'achat initial peut être augmenté (compléments de prix) successivement au titre de trois étapes si les objectifs sont remplis. Le total de ces engagements s'élève à 2.353 K€.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Groupe - Consolidation

La société HYDROGÈNE DE FRANCE agit en qualité de société tête de groupe.

HYDROGENE DE FRANCE
Société anonyme au capital de 2.884.490,80 euros
Siège social : 35 rue Jean Duvert - 33290 Blanquefort
789 595 956 RCS Bordeaux
(ci-après la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 6 JUIN 2024**

(...)

PREMIERE RESOLUTION

*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux
Administrateurs*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration comportant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice écoulé.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration comportant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts,

Constate l'existence de dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts au cours de l'exercice 2023 ;

Approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du Code, à savoir la somme de 23.429 euros.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (6.601.370,16) euros en totalité au compte « Autres Réserves ».

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

(...)

SEIZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal de la présente Assemblée Générale, en vue d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

* *
*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL.



Le Président Directeur Général
Monsieur Damien Havard

HYDROGENE DE FRANCE

Société anonyme

20 rue Jean Jaurès

33310 Lormont

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

BSF AUDIT SAS

19/23, quai de Paludate

33800 Bordeaux Cedex

S.A.S au capital de 300 000 €

533 372 603 RCS Bordeaux

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Bordeaux

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

HYDROGENE DE FRANCE

Société anonyme

20 rue Jean Jaurès

33310 Lormont

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société HYDROGENE DE FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HYDROGENE DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, la nature des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont afférents à nos travaux requis dans le cadre des résolutions extraordinaires de l'Assemblée Générale du 15 juin 2023.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Risque identifié :

Comme indiqué dans les notes « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et « Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes sociaux, le chiffre d'affaires est évalué par la société à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Le chiffre d'affaires de la société comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente. La société comptabilise son chiffre d'affaires à la date la réalisation du service.

La part importante de jugement nécessaire à la comptabilisation (pour l'estimation des coûts à terminaison) du chiffre d'affaires associé à chaque projet à long terme en cours à la date de clôture des comptes nous conduit à nous assurer de la fiabilité des processus budgétaires mis en place par la direction ainsi que de l'estimation de l'avancement, et à considérer la comptabilisation des contrats à long terme comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- évaluer la conception des contrôles pertinents du processus de comptabilisation des contrats à l'avancement et réaliser un test de cheminement ;
- sélectionner des contrats à tester par échantillonnage, rapprocher les données comptables avec les suivis budgétaires, corroborer le degré d'avancement retenu pour sa comptabilisation en examinant notamment la documentation technique, les contrats, les analyses des coûts et les revues budgétaires ;
- tester la réalité des coûts réellement engagés au cours de la période pour les projets sélectionnés par échantillon statistique à partir du détail des coûts.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et « Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HYDROGENE DE FRANCE par l'assemblée générale du 30 juin 2017 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 avril 2022 pour BSF AUDIT SAS.

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 7ème année de sa mission sans interruption et BSF AUDIT SAS dans la 3ème année, dont respectivement 3 et 3 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire

l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Bordeaux, le 18 avril 2024

Les commissaires aux comptes

BSF AUDIT SAS

Deloitte & Associés



Daniel RODRIGUES

Mathieu PERROMAT